



Offre d'emploi saisonnier « Ouvrier sentiers - Roya-Bévéra »

Poste : emploi saisonnier / CDD 2 mois / 2 postes à pourvoir

Il est basé à Tende (Alpes-Maritimes) sous l'autorité du chef du service territorial Roya-Bévéra.

La date limite de réception des candidatures par le Parc national est fixée au **Vendredi 15 avril 2016**.

Rattachement : Service territorial Roya-Bévéra (ST)

Résidence administrative : Tende

Encadrement : Adjoint au chef du service territorial

Contexte :

Le Parc national du Mercantour entretient un vaste réseau de sentiers pédestres en cœur de Parc. Il installe et aménage une signalétique d'information et d'orientations propre. L'aménagement, l'entretien et le balisage des sentiers représente une activité importante du Parc national du Mercantour ; la randonnée pédestre étant le support de découverte de cet espace exceptionnel. La qualité des sentiers du Mercantour contribue largement à la notoriété du Parc.

Les ouvriers sentiers seront amenés à travailler spécifiquement en Roya-Bévéra. Ce secteur compte plus de 130 km de sentiers balisés.

Objet du poste :

Le « saisonnier sentiers » a pour mission :

- Entretien des sentiers en Zone Cœur de Parc national :
- Réaliser l'entretien des sentiers de randonnée (ouvrage en pierre sèche, bucheronnage, épierrage...)
- Balisage des sentiers de randonnées et mise en place de la signalétique
- Participer à l'entretien et au maintien en l'état de l'outillage
- Participer à l'entretien et au maintien en l'état des bâtiments et véhicules
- Participer aux travaux de nettoyage et d'enlèvement des points noirs paysager
- Travaux de logistique et d'approvisionnement

Conditions d'exercice de la mission :

- Semaine de 4 jours travaillés pouvant compter quelques nuits en refuge d'altitude.
- L'équipe se constitue de 2 personnels saisonniers parfois encadrés d'un salarié permanent
- Les journées de travail sont d'une durée de 9 heures et comprennent souvent de longues marches d'approche en portant le matériel nécessaires aux travaux (pioches, barre à mine, tronçonneuse, essence...) parfois dans des conditions pénibles (chaleur, soleil, dénivelé, pente...) nécessitant une bonne condition physique et le pied montagnard.
- Les outils et équipements nécessaires au travail en sécurité sont fournis par l'employeur.

- Le travail se déroule principalement en cœur de parc (espace réglementé) sur les vallées de la Roya et de la Bévéra.

Compétences :

- Capacités physiques et aptitude à la randonnée pédestre
- Aptitudes aux travaux manuels
- sensibilité et/ou connaissance du milieu de montagne
- capacité à travailler en binôme
- savoir se déplacer en montagne

Contrat :

- CDD 2 mois
- juin et juillet 2016 (à défaut juillet-août)

Rémunération :

Sauf exception, la rémunération indiciaire brute sera de 1486,32 € correspondant à l'indice majoré 315. L'indemnité de congés payés (10% du traitement brut) s'élève à environ 148 € brut/mois.

Les saisonniers qui dans le cadre de leurs obligations de service sont amenés à travailler le dimanche ou les jours fériés peuvent bénéficier d'une récupération en temps ou d'une indemnisation (38,12 €).

Modalités de dépôt des candidatures :

Adresser, avant le **Vendredi 15 avril 2016** une lettre de motivation et un curriculum vitae, en précisant les disponibilités, à :

- royabevera@mercantour-parcnational.fr

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Thomas LEBARD, Adjoint au chef du service territorial Roya-Bévéra, Tél. 04 93 04 67 00